

## Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

### NON CONFORME

**Date inspection:** 12/02/2026

**Étiquette d'identification:** -

Marque et type d'appareil de mesure:  
Metrel Eurotest ET61557

**Date rapport:** 12/02/2026

#### Adresse de l'installation

Rue	Rue du Condroz
Numéro	28
Boîte	A2
Postcode	5590
Commune	CINEY
Pays	Belgique

**Type :** appartement

Image du tableau de répartition et de manœuvre:

**EAN :** 54  
 **Non communiqué**



**N° compteur:** : 61478320

#### Type de contrôle:

Distributeur: ORES

Nombres tableaux: 1

Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

Ri général: 4,30 MΩ

RE: 29,1 Ω

OK



Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Tension: 3N400V

Liaison comp / tableau: 10 mm<sup>2</sup>

Protection Max: 25 A

Nombre de circuits: 21

Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

RE: 29,1 Ω

OK



#### DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	It	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		-	A	Alle	OK	OK
30	40		-	A	7	OK	OK
DESCRIPTION INSTALLATION							
Nombres circuits	Curve		Protection IN (A)	(autres)	P		Section (mm²)
Contrôle visuel (général)	NOK		Contact direct	OK	Contact indirect	OK	
Raccordement	OK		schéma en annexe par Aceg asbl NA				
Liaisons équipotentielles	BON		Section des conducteurs	OK			
Continuité	OK		Éclairage / machines	OK			

### REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Le schéma unifilaire de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

I1.03 Plan de position de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)

N3 Il n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

### CONCLUSION

**L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.** Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 12/2/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

### PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 10:00 à 10:41

L'inspecteur Sabri Cingoz

### Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.

Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.

Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

#### Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.

Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site  
www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

### Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sorte que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.



























